

SIAEP DU PONT DU GARD

Mairie

11, Place du 8 mai 1945
30210 CASTILLON DU GARD

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2025 A 19 H 00

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à dix-neuf heures, le Conseil Syndical du SIAEP du PONT-DU-GARD, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au Siège du Syndicat.

ETAIENT PRESENTS : D. BELE ; L. BOUCARUT ; M. DHERBECOURT ; P. VALENTIN ; J. VALLESPI ;

ABSENTS EXCUSES : H. de DECKER ; N. DELJARRY ; L. DUBOIS ;

PROCURATIONS : H. de DECKER à M. DHERBECOURT ; N. DELJARRY à D. BELE ;

Nombre de votants : 7

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Joachim VALLESPI

Vote pour : Adopté à l'unanimité

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 16 janvier 2025

II- Vote pour : Adopté à l'unanimité

III- DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Madame la Présidente rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L2122-21 du CGCT
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du conseil municipal n°20200722_04 en date du 22 juillet 2020.
- Considérant l'obligation de présenter au conseil syndical les décisions prises par le président en vertu de cette délégation ;

Objet	tiers	Montant TTC	Date engagement	Nature pièce
Néant				

I- DELIBERATION

Objet 1 - COMPTE FINANCIER UNIQUE

Présentation :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 181 424,82€
- Recettes : 152 361,15€
- Solde : **-29 063,67€**

Section d'investissement :

- Dépenses : 69 924,85€
- Recettes : 165 701,96€
- Solde : **95 777,11 €**

Résultat de clôture :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice N	95 777,11	-29 063,67
Résultat reporté N-1	240 633.19	647 627,07
Affectation du résultat		
Résultat de clôture	336 410.30	618 563.40

Total (3) = (2) + (1) = 954 973.70

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 pour le SIAEP du Pont du Gard

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SIAEP du Pont du Gard

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Hors de la présence de Madame la Présidente, le comité syndical, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du SIAEP du Pont du Gard et donne pouvoir à Mme la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet 3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Comité Syndical,

Le Conseil Syndical, délibérant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

D'affecter la somme de 618 563.40 au compte 002 Résultat de Fonctionnement reporté.

Objet 4 – BUDGET PRIMITIF 2025

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que Madame la Présidente présente au Comité syndical le projet de budget primitif pour l'année 2025.

Considérant, que les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 780 588,40 €.

Considérant, que les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 1 016 823,70 €.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DÉCIDE

De voter le budget primitif tel qu'il lui est présenté

AUTORISE

Madame la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Informations diverses :

- Suivi marché et travaux – accord cadre à bon de commande – en présence de M. PLANTIER Eric de la société RCI.

Madame la Présidente clôt les débats, remercie l'ensemble du Comité syndical et lève la séance à 20h00.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie de Castillon du Gard

La Présidente
Muriel DHERBECOURT

Le secrétaire de séance
Joachim VALLESPI

